

Conseil communautaire du 27 septembre 2021

Relevé de décisions

Étaient présents ou représentés : M. Henry MARTINEZ, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Xavier PEYRAUD, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Pierre AMALOU, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, M. Philippe LASSALVY, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. David CABLAT, M. José MARTINEZ, Mme Marie-Françoise NACHEZ, Mme Martine LABEUR, M. Daniel JAUDON, Mme Florence QUINONERO, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Jean-Claude CROS, M. Bernard GOUZIN, M. Marcel CHRISTOL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILOING, Mme Catherine GIL suppléant de M. Claude CARCELLER, M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations : M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, Mme Chantal DUMAS à M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ à Mme Roxane MARC, Mme Véronique NEIL à M. David CABLAT, Mme Josette CUTANDA à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC, M. Jean-Marc ISURE à M. Olivier SERVEL, M. Thibaut BARRAL à M. José MARTINEZ.

Excusés : M. René GARRO, M. Gregory BRO.

Absents : Mme Agnès CONSTANT, M. Laurent ILLUMINATI.

Administration générale

Rapport I.1 : Décisions prises par le Président – depuis le Conseil communautaire du 12 juillet 2021.

Le Conseil prend acte des décisions suivantes :

N°	Décision prise par le Président	Date
D2021-11	Gestion du Grand Site de France des Gorges de l'Hérault - Finalisation du Plan de circulation et de stationnement	02 09 21

Marchés à procédure adaptée entre 4 000€ HT et 40 000€ HT (Code de la commande publique du 1er avril 2019)

Date	N° commande	Objet	Prestataire	Montants HT	Montants TTC	Article	Service	Budget
15/06/2021	NA210001	REALISATION ET CONCEPTION 2 VIDEOS BONNES PRATIQUES DANS LES GORGES DE L'HERAULT	COSCIENCES ASSOCIATION	6 990,00	6 990,00	611	ENV	BP
16/06/2021	TL210005	CREATION CHARTE GRAPHIQUE POUR L'ALTERNATEUR	STUDIO ASENSO	6 666,67	8 000,00	611	TLN	BP
17/06/2021	TL210013	CLASSE NUMERIQUES ALTERNATEUR	ORDISYS INFORMATIQUE	11 368,00	13 641,60	2183	TLN	BP
17/06/2021	TL210003	GRAVEUSE NUMERIQUE	SOCIETE THERMOFLAN	11 800,00	14 160,00	2158	TLN	BP
18/06/2021	BI210123	DEPOSE BLOCS PORTE - OBTURATION FOURNITURE ET POSE CLOISON SEPARATIVE	SARL CHAIX	6 259,00	7 510,80	2135	BI	BP
18/06/2021	GS210057	EQUIPIER SAUVETEUR ET CHEF DE POSTE PONT DU DIABLE	SDIS	13 423,83	16 108,60	611	OGS	BP
23/06/2021	TL210006	CNC ALTERNATEUR	MULTISTATION	7 720,00	9 264,00	2158	TLN	BP
23/06/2021	TL210007	COMBINE A BOIS ALTERNATEUR	SASU ALPAZUR	6 260,00	7 512,00	2158	TLN	BP
23/06/2021	SI210086	MACONNERIE COOP NUMERIQUE	PEYRE PHILIPPE	10 088,88	12 106,66	2158	SI	BP
24/06/2021	DM210130	10 000L GASOIL	ALVEA MEDITERRANEE	11 390,00	13 668,00	60622	DM	BP
28/06/2021	TL210009	IMPRIMANTES 3D	ATOME 3D	6 358,36	7 630,03	2158	TLN	BP
29/06/2021	RA210169	ENTRETIEN ANNUEL PRESSE STEP ST ANDRE	EMO	4 928,24	5 913,89	6156	EXPL	EU
02/07/2021	SU210013	ETUDE JURIDIQUE ECOQUARTIER	CGCB	8 000,00	9 600,00	6045	DE	ZAC LA CROIX
05/07/2021	TL210011	TABLES REUNION ET ATELIERS ALTERNATEUR	ABC FERRONERIES D'ART	5 055,80	6 066,96	2184	TLN	BP
13/07/2021	RA210188	DESINFECTION ET DERATISATION RESEAU EU	SERVICE ENTRETIEN MEDITERRANEE	11 230,00	13 476,00	611	EXPL	EU
15/07/2021	GS210064	PROGRAMME ANIMATION GRAND PUBLIC	DEMAIN LA TERRE	5 000,00	5 000,00	611	OGS	BP
26/07/2021	RE210239	MAINTENANCE ET ASSISTANCE AUTOMATICIEN	EAU LUMIERE & AUTOMATISME	7 000,00	8 400,00	6156	EXPL	AEP
26/07/2021	RA210196	INSTALLATION SOFREL SUR PR NON EQUIPES	LACROIX SOFREL	4 950,00	5 940,00	21562	EXPL	EU
26/07/2021	RA210199	FOURNITURE ET MISE EN PLACE POSTE DE RELEVAGE	SPIE INDUSTRIELLE ET TERTIAIRE	21 990,00	26 388,00	21562	EXPL	EU
26/07/2021	AE210008	CLOISONS POUR ALTERNATEUR	PEYRE PHILIPPE	28 890,06	34 668,07	2128	TLN	BP
26/07/2021	AE210010	REPRISE DALLE FAUX PLAFON ALTERNATEUR	PEYRE PHILIPPE	8 326,66	9 991,99	2128	TLN	BP
17/08/2021	TL210030	PC FIXES ET ECRANS	SENEIS	5 731,62	6 877,94	2183	TLN	BP
20/08/2021	RE210253	REMPLACEMENT POMPE DU DRAC	SPIE INDUSTRIELLE ET TERTIAIRE	24 600,00	29 520,00	2315	REAU	AEP

Marchés à procédure adaptés conclus par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault - Conseil Communautaire septembre 2021

N° Marché	Objet	Lot	Titulaire (CP/VILLE)	Montant	Durée	Date de Notification
2020-018	Transport et traitement des boues de stations d'épuration de la CCVH		SUEZ ORGANIQUE (78400 GARGENVILLE)	Montant maximum 200 000 € HT	un an	29/06/2021
2021-003	Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation ou reconstruction de stations d'épuration		ENTTECH INGENIEURS CONSEILS (34 140 MEZE)	Montant maximum 250 000 € HT	un an renouvelable 4 fois	24/06/2021
2021-007	Inspection et diagnostic des réseaux d'assainissement du territoire de la CCVH		CITEC ASSAINISSEMENT (34725 ST ANDRE DE SANGONIS)	Montant maximum 140 000 € HT	un an renouvelable 3 fois	23/06/2021
2021-020	Création de deux forages d'exploitation et d'un piézomètre dans les alluvions de l'Hérault au lieu-dit l'Aumède		RESURGENCE (69630 CHAPONOST)	172 700 € HT	12 semaines	08/07/2021
2021-021	Acquisition de deux véhicules de collecte	Lot 1 : une benne à ordures ménagères de capacité de 14m3 sur châssis PTAC 19T	FALUN ENVIRONNEMENT SAS (07500 GUILHERAND GRANGES)	163 000 € HT	9 mois	26/07/2021
2021-022	Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation de plusieurs forages de reconnaissance sur le territoire Est de la CCVH		SARL IDEES EAUX (26300 BOURG DE PEAGE)	Montant maximum 50 000 € HT	36 mois	23/06/2021
2021-025	Implantation d'un complexe de bâtiments modulaires pour la Direction de l'eau		COUGNAUD CONSTRUCTION (85035 LA ROCHE SUR YON)	605 640,30 € HT	6 mois	26/07/2021

N° Marché	Objet	Lot	Titulaire (CP/VILLE)	N° Avenant	Type d'avenant	Montant initial du marché HT	Montant de l'avenant	Date de Notification
2019-029	Voirie d'accès au lycée - secteur Passide à Gignac	Lot 1 : terrassement, réseaux d'eaux pluviales et eaux brutes et chaussées	BRAULT TP (34500 BEZIERES)	1	Financier (mesures COVID)	825 528.75 €	10 500.00 €	30/06/2021
2019-029	Voirie d'accès au lycée - secteur Passide à Gignac	Lot 1 : terrassement, réseaux d'eaux pluviales et eaux brutes et chaussées	BRAULT TP (34500 BEZIERES)	2	Travaux supplémentaires	825 528.75 €	35 720.00 €	06/07/2021

Rapport 1.2 : Tableau des effectifs - Adoption des modifications.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec deux abstentions,

- d'adopter la proposition du Président et de créer les postes tels que définis ci-dessous :

- *Création des postes en raison des ajustements des besoins pour l'école de musique,*
- *Création d'1 poste en contrat de projet - Petite Ville de Demain (P.V.D.) – 3 ans – attaché territorial à temps complet*
- *Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet – chargé(e) de mission développement durable au pôle aménagement environnement*
- *Création d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet – directeur adjoint de la régie de l'Eau*
- *Création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet – chargé(e) de mission développement agricole au service du développement économique*
- *Création d'un contrat d'apprentissage pour l'obtention du diplôme de Master II droit des collectivités territoriales au service Urbanisme - autorisation du droit des sols*

- de modifier ainsi le tableau des effectifs,

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Rapport 1.3 : Contrats d'Assurance des Risques Statutaires - Mandat donné au Centre de Gestion de l'Hérault de lancer une procédure de marché public

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de charger le Centre de gestion de l'Hérault de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour le compte de la CCVH des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées,

- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

Rapport 1.4 : Mandat spécial - 31^e convention des intercommunalités de France

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- d'approuver le principe d'un mandat spécial au profit de :

* Monsieur le Président, Jean-François SOTO

* Monsieur David CABLAT, 5^e vice-président délégué à l'action sociale

* Madame Nicole MORERE, 10^e vice-présidente déléguée au dialogue social

* Monsieur Claude CARCELLER, 2^e vice-président délégué à la culture et au tourisme

* Madame Véronique NEIL, 3^e vice-présidente déléguée à l'environnement

à l'occasion de leur déplacement à Clermont-Ferrand, les 13, 14 et 15 octobre 2021 en vue de participer à la 31^e convention des intercommunalités de France, organisée par l'ADCF,

- d'autoriser en conséquence la prise en charge des frais afférents au transport, à l'hébergement et à la restauration dans la limite des dispositions réglementaires prévues à cet effet.

Rapport 1.5 : Remplacement au sein des commissions thématiques intercommunales - Commission Economie attractive et durable

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- de remplacer Madame Stéphanie BOUGARD-BRUN par Monsieur Philippe LASSALVY au sein de la commission thématique "Economie Attractive et durable" de la communauté de communes ; le reste de la liste demeurant inchangé.

Finances / marchés

Rapport 2.1 : Dotations 2021 - Répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour l'année 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de répartir le montant 2021 du FPIC en fonction du même pourcentage qu'en 2020 et les années précédentes pour la répartition entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault soit 776 913€ (62,13%) et l'ensemble des communes membres soit 473 551 € (37,87%. Sur l'enveloppe restant aux communes, 30 000 euros sont répartis au prorata du nombre de logements sociaux/conventionnés existant dans les communes, le reste étant réparti entre les communes membres en fonction de leur population et de leur contribution au Potentiel Financier Intercommunal Agrégé (PFIA), présentés dans le tableau ci-dessous :

COMMUNES / EPCI	Répartition FPIC 2021	Rappel montant FPIC attribué 2020	Rappel montant FPIC attribué 2019	Rappel montant FPIC attribué 2018	Rappel montant FPIC attribué 2017	Rappel montant FPIC attribué 2016
ANIANE	33 818	33 199	32 273	33 718	33 691	34 184
ARBORAS	1 588	1 654	1 631	1 571	1 565	1 066
ARGELLIERS	10 439	11 196	10 635	10 582	10 438	10 285
AUMELAS	5 224	5 439	5 047	5 085	5 108	5 018
BELARGA	9 652	8 831	7 894	6 512	6 028	5 492
LA BOISSIERE	11 449	11 384	11 479	11 519	11 064	11 654
CAMPAGNAN	8 469	7 980	7 708	7 713	7 861	7 446
GIGNAC	82 080	77 250	72 219	73 051	71 845	77 539
JONQUIERES	6 016	5 406	4 757	4 867	5 052	4 930
LAGAMAS	1 265	1 221	1 237	1 245	1 257	960
MONTARNAUD	41 237	38 591	33 210	27 299	24 498	27 575
MONTPEYROUX	12 868	12 256	11 632	11 651	11 645	11 191
PLAISSAN	15 944	15 184	13 662	14 236	12 938	12 853
POPIAN	4 094	3 984	4 010	4 217	4 275	4 322
LE POUGET	26 238	25 579	24 288	23 495	22 829	23 595
POUZOLS	12 055	11 803	11 394	10 877	10 482	10 799
PUECHABON	7 099	6 620	6 935	6 570	6 485	5 715
PUILACHER	7 187	6 556	6 037	5 119	5 105	5 894
ST ANDRE DE SANGONIS	75 373	71 942	69 324	67 278	68 930	72 918
ST BAUZILLE DE LA SYLVE	9 617	9 109	9 138	9 439	9 947	10 244
ST GUILHEM LE DESERT	3 255	3 249	3 170	3 150	3 040	1 885
ST GUIRAUD	2 346	2 177	1 826	2 040	2 070	1 835
ST JEAN DE FOS	20 827	19 194	18 166	19 174	19 281	18 210
ST PARGOIRE	28 253	27 636	26 199	26 656	26 621	26 753
ST PAUL ET VALMALLE	11 832	10 657	9 955	10 330	10 194	11 258
ST SATURNIN	3 259	3 221	3 177	3 919	4 038	3 441
TRESSAN	8 787	8 165	7 421	7 036	6 978	6 636
VENDEMIAN	13 276	12 378	11 810	12 353	12 763	13 687
Total communes	473 551	451 861	426 234	420 702	416 028	427 385
CCVH	776 913	741 329	699 286	690 209	682 540	701 173
TOTAL	1 250 464	1 193 190	1 125 520	1 110 911	1 098 568	1 128 558

Rapport 2.2 : Budget annexe assainissement 2021 - Décision modificative n°1.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°1 ci-annexée avec une augmentation de crédits de la section de fonctionnement pour un montant de + 136.639,00 € et une augmentation de crédits au sein de la section d'investissement de + 136.639,00€.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
042 - 6811 « Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles »	+ 136.639,00 €	
75 - 757 « Redevances versées par fermiers et concessionnaires »		+ 102.639,00 €
77 - 7711 « débits et pénalités perçues »		+ 34.000,00 €
TOTAUX	136.639,00 €	136.639,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
040-28031 « Amortissements des frais d'études »		+ 136.639,00 €
23-2313 « Immobilisations en cours »	- 2.770.812,00 €	
00694 - « opération d'équipement CCVH »	+ 358.700 ,00 €	
34010 – « opération d'équipement – Aniane »	+ 334.000,00 €	
34011 – « opération d'équipement – Arboras »	+ 25.500,00 €	
34012 – « opération d'équipement – Argeliers »	+ 140.000,00 €	
34016 – « opération d'équipement – Aumelas »	+ 14.500,00 €	
34035 – « opération d'équipement – La boissière»	+ 15.000,00 €	
34114 – « opération d'équipement – Gignac »	+ 169.600,00 €	
34163 – « opération d'équipement – Montarnaud »	+ 351,00 €	
34173 – « opération d'équipement – Montpeyroux»	+ 1.300,00 €	
34204 – « opération d'équipement – Plaisan »	+ 16.000,00 €	
34210 – « opération d'équipement – Le pouget »	+ 2.800,00 €	
34215 – « opération d'équipement – Pouzols »	+ 36.500,00 €	
34221 – « opération d'équipement – Puechabon »	+ 12.150,00 €	
34222 – « opération d'équipement – Puilacher »	+ 2.500,00 €	
34239 – « opération d'équipement – St andré sangonis»	+ 300.000,00 €	
34262 – « opération d'équipement – St guiraud »	+ 4.500,00 €	
34267 – « opération d'équipement – St jean de fos»	+ 380.300,00 €	
34281 – « opération d'équipement – St pargoire»	+ 827.000 €	
34282 – « opération d'équipement – St paul et valmalle »	+ 250,00 €	
34328 – « opération d'équipement – vendémian »	+ 266.500,00 €	
TOTAUX	136.639,00 €	136.639,00 €

Rapport 2.3 : Budget annexe GEMAPI 2021 - Décision modificative n°1.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°1 ci-annexée sans augmentation de crédits au sein de la section de fonctionnement du budget annexe GEMAPI 2021.

Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
65-65548 « Autres charges de gestion courante » (dépenses)	+ 27.024,00 €	
011- 61521 « Charges à caractère général » (dépenses)	- 27.024,00 €	

Rapport 2.4 : Budget annexe eau potable 2021 - Décision modificative n°2

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter la décision modificative n°2 ci-annexée avec une augmentation de crédits de la section de fonctionnement pour un montant de + 97.145,00 € et une augmentation de crédits au sein de la section d'investissement de + 1.190.000,00€.

BUDGET ANNEXE EAU 2021		
DECISION MODIFICATIVE N°2		
Désignation	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
042 - 6811 « Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles »	+ 97.145,00 €	
011 - 6371 « Redevances versées aux agences de l'eau »	+ 180.000,00 €	
012 - 6215 « Personnel affecté par la collectivité de rattachement »	+ 20.000,00 €	
014 - 706129 « Reversement agence de l'eau redevance modernisation »	- 200.000,00 €	
70 – 7087 « remboursements de frais »		+ 97.145,00 €
TOTAUX	97.145,00 €	97.145,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
040-28031 « Amortissements des frais d'études »		+ 97.145,00 €
16-1641 « Emprunts »		+ 1.092.855,00 €
20 - 2031 « Immobilisations en cours - études »	- 557.461,00 €	
23-2313 « Immobilisations en cours – constructions »	- 1.161.000,00 €	
00694 - « opération d'équipement CCVH »	+484.000,00 €	
34010 – « opération d'équipement – Aniane »	+ 264.000,00 €	
34035 – « opération d'équipement – La boissière »	+ 229.000,00 €	
34114 – « opération d'équipement – Gignac »	+ 30.000,00 €	
34122 – « opération d'équipement – Jonquièrre »	+ 10.000,00 €	
34163 – « opération d'équipement – Montarnaud »	+ 19.000,00 €	
34173 – « opération d'équipement – Montpeyroux »	+ 77.000,00 €	
34210 – « opération d'équipement – Le pouget »	+ 285.000,00 €	
34215 – « opération d'équipement – Pouzols »	+ 74.700,00 €	
34221 – « opération d'équipement – Puechabon »	+ 12.150,00 €	
34239 – « opération d'équipement – St andré sangonis »	+ 1.100.000,00 €	
34241 – « opération d'équipement – St bazille »	+ 65.000,00 €	
34261 – « opération d'équipement – St guilhem »	+ 511,00 €	
34262 – « opération d'équipement – St guiraud »	+ 8.100,00 €	
34267 – « opération d'équipement – St Jean de fos »	+ 224.000,00 €	
34287 – « opération d'équipement – St Staurmin »	+ 26.000,00 €	
TOTAUX	1.190.000,00 €	1.190.000,00 €

Rapport 2.5 : Tiers lieu - l'alternateur - Déclaration d'existence et option tva.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'assujettir de manière partielle à la TVA le budget principal de la CCVH pour le service « tiers lieu numérique » (TLN);
- d'autoriser le Président à déclarer l'existence du service de tiers lieu numérique auprès des services fiscaux ;
- d'autoriser le Président à formuler l'option pour l'assujettissement à la TVA du service de tiers lieu numérique auprès des services fiscaux.

Rapport 2.6 : Taxe sur les surfaces commerciales - Modification du coefficient multiplicateur de la TASCOM.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de fixer, à partir du 1er janvier 2022, un coefficient multiplicateur de 1,05 en matière de TASCOM.

Rapport 2.7 : Cotisation foncière des entreprises - Modification des bases minimums de CFE.

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec trois voix contre et trois abstentions,

- de fixer les bases minimums de CFE selon le barème suivant :
 - Tranche de chiffre d'affaires <= 10 000 €, base minimum fixée à 534
 - Tranche de chiffre d'affaires <= 32 600 €, base minimum fixée à 1067
 - Tranche de chiffre d'affaires <= 100 000 €, base minimum fixée à 1700
 - Tranche de chiffre d'affaires <= 250 000 €, base minimum fixée à 2800
 - Tranche de chiffre d'affaires <= 500 000 €, base minimum fixée à 3800
 - Tranche de chiffre d'affaires > 500 000 €, base minimum fixée à 5500

Environnement

Rapport 3.1 : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Prélèvement de la taxe pour l'année 2022.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de reconduire le produit de cette taxe à 330 000 € pour l'année 2022;
- d'inscrire le produit correspondant au Budget Annexe GEMAPI de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.
- d'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

Rapport 3.2 : Captage prioritaire commune de Le Pouget - Demande de subvention pour l'étude d'évaluation et l'élaboration d'un nouveau programme d'actions.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le lancement dans un premier temps de l'étude d'évaluation puis si nécessaire de l'élaboration d'un second programme d'actions,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
Plan de financement prévisionnel					
Captage prioritaire de Le Pouget: Etude d'évaluation du programme d'actions et élaboration d'un nouveau programme					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT TTC	TAUX	FINANCEURS	MONTANT TTC	TAUX
Evaluation du programme d'actions	44 000 €	61,11%	AERMC	50 400,00 €	70,00%
élaboration d'un second programme d'actions	28 000 €	38,89%			
			PART FINANCEURS	50 400,00 €	70,00%
			PART CCVH	21 600,00 €	30,00%
TOTAL TTC	72 000,00 €	100%	TOTAL TTC	72 000,00 €	100%

- de solliciter les demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau dans un premier temps pour l'évaluation stricte et dans un second temps pour l'élaboration d'un second programme d'actions,

- d'autoriser Monsieur le Président à modifier si besoin le plan de financement présenté,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 3.3 : Adoption du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité de Service en Eau potable et en Assainissement pour l'exercice 2020

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le rapport 2020 ci-annexé sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif ;
- d'inviter les maires de chaque commune à le présenter à leur conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice 2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités afférentes à ce dossier.

Aménagement de l'espace

Rapport 5.1 : ZAC La CROIX - Tranche 2 habitat - Validation du référentiel de l'Ecoquartier.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider le référentiel Ecoquartier pour la mise en œuvre du nouveau quartier d'habitat sur la tranche 2 de la Z.A.C. La Croix et son guide d'accompagnement pour un habitat durable « aménager dans l'esprit village » visant à essayer la démarche écoquartier sur le territoire de l'intercommunalité ;
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Habitat/Foncier

Rapport 6.1 : Lutte contre les logements vacants - Convention de mise à disposition et confidentialité des données logements vacants (LOVAC) entre la communauté de communes et Urbanis.


Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'émettre un avis favorable pour conclure avec l'opérateur URBANIS en charge du suivi animation du Projet d'Intérêt Général une convention lui permettant l'accès aux données détaillées sur les logements vacants présents sur le territoire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 6.2 : Programme local de l'habitat - Prescription de la révision et demande de financement.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver l'engagement de la procédure d'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat ;
- de notifier la présente délibération à l'ensemble des acteurs mentionnés ;
- d'autoriser Monsieur le Président à engager les contrats d'études selon les procédures du code des marchés publics et dans le cadre du budget ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes permettant l'élaboration effective de ce programme;
- d'approuver le plan de financement proposé ci-dessous :

 Plan de financement prévisionnel
Révision du PLH

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
Etudes	75 000 €	100%	Conseil départemental de l'Hérault	22 500 €	30%
			PART FINANCEURS	22 500 €	30%
			PART AUTOFINANCEMENT	52 500 €	70%
TOTAL HT	75 000,00 €	100%	TOTAL HT	75 000,00 €	100%

- d'autoriser le Président à solliciter les financeurs pour les demandes de subventions, dans la limite des 80% de financement;
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense inscrite au budget général 2022 opération 1069, le plan de financement prévisionnel ainsi présenté ci-dessous ;
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Rapport 6.3 : Convention d'utilité sociale de FDI Habitat - Signature de la CUS 2021-2026.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'émettre un avis favorable au projet de Convention d'Utilité Sociale établie entre FDI Habitat et l'Etat pour la période 2021-2026,
- d'approuver en conséquence les termes de la convention ci-annexée,
- d'autoriser le Président à signer ladite Convention d'Utilité Sociale et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

Rapport 6.4 : Partenariat avec l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)-2021 - Avenant à la convention.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat entre la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement,
- de prendre acte que la communauté de communes s'acquittera d'une cotisation annuelle d'un montant de 6 149.90€ versée en 2 fois dans les conditions prévues à l'avenant,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce dossier.

Rapport 6.5 : Extension du PAE Des trois fontaines au Pouget - Acquisition de parcelles comprises dans le périmètre d'extension du PAE.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition foncière des parcelles BL28 / BL29 / BL38 / BL39 / BL40 / BL41 comprises dans le périmètre d'extension du PAE des Trois Fontaines à Le Pouget, d'une superficie totale de 10 944 m² pour un montant total de 120 384 € (hors frais) ;
- d'autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 6.6 : Désaffectation et déclassement - Emprise du parking public sis lieudit La Croix zone Cosmo (parcelle AW250).

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de constater la désaffectation de la parcelle nouvellement cadastrée AW250 lot A d'une superficie de 39 m², sise ZAC la Croix à Gignac, consistant en une partie du parking public de la Zone Cosmo, l'ensemble n'étant plus susceptible d'accueillir du stationnement de véhicules ;
- de prononcer son déclassement du domaine public intercommunal en vue de son transfert dans le domaine privé de la Communauté de communes ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Développement économique

Rapport 7.1 : Parc d'activités économiques (PAE)La Tour à Montarnaud - Commercialisation du lot 3 - entreprises RM Audit et Expertise.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'autoriser la commercialisation au profit de l'entreprise SARL RM Audit et Expertise représentée par Monsieur Romain Morales, du lot n°3 situé sur le parc d'activités économiques "La Tour" à Montarnaud, d'une superficie 1008 m² sur la base de 75€ HT/ m², soit un montant total de 75 600 € HT ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents relatifs à cette vente et à accomplir toutes les formalités utiles y afférentes.

Rapport 7.2 : ARIAC - année 2021 - Renouvellement de la convention de partenariat.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure avec les Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois-Larzac, et le Sydel au profit de l'ARIAC ;
- d'approuver en conséquence le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 000 € au profit de l'ARIAC au titre de l'année 2021 ;
- d'autoriser le vice-président en charge du développement économique à signer la-dite convention et l'ensemble des pièces relatives à la mise en place de ce partenariat, ainsi qu'au versement de la subvention.

Rapport 7.3 : Portage de l'étude d'opportunité pour la mobilisation de ressources alternatives pour l'irrigation

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de porter l'étude susmentionnée et de valider le cahier des charges ci-joint et d'inscrire les crédits au budget de la collectivité ;
- de recruter un opérateur pour la réalisation de ladite étude ;
- d'autoriser le Président à demander des aides pour financer cette étude auprès du Département et de la Région et de tout autre partenaire susceptible de contribuer au projet ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des pièces administratives relatives à la réalisation de cette opération.

Rapport 7.4 : Exonération taxe foncière sur les propriétés non-bâties - année 2022 - Mesures de soutien en faveur des agriculteurs - épisode de gel 2021

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec deux voix contre,

- d'approuver une exonération par la communauté de communes de sa part sur la taxe foncière des propriétés non-bâties, les vergers, cultures fruitières d'arbres et arbustes et les vignes ;
- de fixer la durée de cette exonération à 1 an ;
- d'autoriser le Président à mettre œuvre les démarches nécessaires et à signer l'ensemble des pièces relatives à la bonne exécution de cette exonération ;

Rapport 7.5 : Convention pluriannuelle de coopération pour l'animation agri-environnementale pour la préservation de la qualité de l'eau du territoire de la vicomte d'Aumelas IGP

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée ;
- d'approuver le principe du versement d'une aide financière de 5000€ par an ;
- d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention et l'ensemble des pièces relatives à la mise en place de ce partenariat, ainsi qu'au versement de la participation financière.

Sport

Rapport 10.1 : Rénovation du terrain de rugby du lycée agricole de la vallée de l'Hérault - Octroi d'une subvention.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur l'octroi d'une subvention de 50 068.80€ représentant 71.9% de co-financement de l'opération de rénovation du terrain de rugby du lycée agricole et mis à disposition par voie de convention pour les entraînements du RCO Salagou Cœur d'Hérault;
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de cette subvention
- de se prononcer favorablement sur l'octroi d'une subvention de 50 068.80€ représentant 71.9% de co-financement de l'opération de rénovation du terrain de rugby du lycée agricole et mis à disposition par voie de convention pour les entraînements du RCO Salagou Cœur d'Hérault;
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

Rapport 10.2 : Organisation de la manifestation "Trail du Berger" - cinquième édition - Convention d'objectifs et de moyens - 2021.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs 2021 et de moyens à conclure avec l'association "jecourstoujours" en vue de l'organisation de la 5e édition de la manifestation "Trail du berger",
- d'autoriser en conséquence le versement à l'association "Je cours toujours" d'une subvention de 2 000€ conformément au vote du budget,
- d'autoriser le Président, Monsieur Jean-François SOTO à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 10.3 : Organisation de la fête de la randonnée les 9 et 10 octobre 2021

Le Conseil décide à la majorité des suffrages exprimés avec deux contre,

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de moyens ci-annexée avec l'association ffrandonnee34 dans le cadre l'organisation de la fête de la randonnée les 9 et 10 octobre 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le relevé du Conseil communautaire du 27 septembre 2021 comporte 10 pages.

Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 28 septembre et le 28 novembre 2021

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JFS', written over a faint rectangular stamp.

Jean-François SOTO

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouvertures.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copies d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 cm en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.